

## Décision n° D2025\_047

**Le président du conseil départemental,**

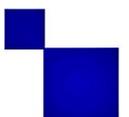
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-23 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département,

**décide**



Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le

ID : 093-229300082-20250606-D2025\_047-AR



- DE CHARGER M. le Président du Conseil départemental de signer la convention de mise à disposition, au nom et pour le compte du Département, de locaux de l'établissement public de santé Ville-Evrard à Neuilly-sur-Marne pour l'organisation de la journée de service de la prévention et des actions sanitaires le vendredi 20 juin 2025, dont le projet est ci-annexé.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le



ID : 093-229300082-20250606-D2025\_047-AR